



Objet : Réf. no 14/12/CK

Ville d'Esch/Alzette.

Devis supplémentaire : Ecole de Lallange – Service d'accueil et extension.

Délibération du conseil communal du 13 juillet 2012 / pt. JS/A1 & JS/A2

Retourné à Madame le Bourgmestre de la Ville d'Esch/Alzette avec prière de bien vouloir vérifier

- OK! rectificatif envoyé au CAB le 26.07.12 (P. Amélie) SH
- TRAVAUX ?!
- 1) le montant du devis supplémentaire voté par le conseil communal et indiqué dans la délibération sous rubrique. En effet, le montant total du devis supplémentaire diffère de celui mentionné dans la délibération.
 - 2) La nécessité de demander des avis supplémentaires au Directeur de la Santé, respectivement à l'Inspecteur général de la Sécurité dans la Fonction Publique et de me faire parvenir, le cas échéant, les lettres de saisines dont s'agit.

Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le
27 JUL. 2012

Luxembourg, le 25 juillet 2012
Le Commissaire de district,

Jacques Schwachtgen
Secrétaire de district

ORIGINAL : Travaux (pour suivi) (pt. 2)

27.07.2012 / SH.